



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/1994/95  
28 janvier 1994  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 28 JANVIER 1994, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci joint une lettre datée de ce jour,  
que vous a adressée le Premier Ministre de mon pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 28 janvier 1994, adressée au Président du  
Conseil de sécurité par le Premier Ministre de la République  
de Bosnie-Herzégovine

Suite à une intervention militaire directe des forces armées de la République de Croatie contre la République souveraine et indépendante de Bosnie-Herzégovine, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine demande une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

Il a été signalé que les formations militaires suivantes des forces armées régulières de la République de Croatie participent actuellement à des actions militaires sur le territoire de la République de Bosnie-Herzégovine :

- La 113e brigade de Split, qui opère dans le secteur de Vrđi et mène des offensives militaires dans la région;
- La 1re brigade de garde, composée de mercenaires opérant dans le secteur de Prozor;
- La 5e brigade de garde de Zagreb, qui opère dans la grande région de Mostar;
- Les groupes militaires spécialisés "PANTHERS", "TIGERS" et "MATIJA VLACIC" de Zagreb, qui opèrent dans le secteur de Mostar.

Il a été signalé que les formations suivantes opèrent dans le secteur de Prozor-Gornji Vakuf :

- La 114e brigade de Sibenik;
- La 3e brigade du Conseil de la Garde nationale d'Osijek;
- La 109e brigade de l'armée croate de Vukovar;
- Des brigades de l'armée croate de Vinkovci et de Varazdin;
- Des brigades de l'armée croate estimées à 1 100 soldats;
- 2 000 soldats de l'armée croate de Zagreb;
- Les "LEGIONS NOIRES" (activités de reconnaissance spéciales)

On signale que cinq brigades additionnelles de l'armée croate et du Conseil de défense croate se dirigent actuellement vers Prozor.

Sur le front de Posavina, dans le secteur d'Orasje, quatre brigades de l'armée croate, une unité de chars (20 chars) et deux divisions d'artillerie sont engagées dans les opérations militaires.

Il a également été noté que, depuis le 24 janvier 1994, des réfugiés croates et musulmans de Bosnie en Dalmatie ont de nouveau été mobilisés, en vue d'être engagés dans une offensive militaire qui a repris tout récemment dans le secteur de Prozor-Gornji Vakuf. On cherche à recruter 20 000 autres soldats.

Parallèlement à ces activités, le Centre d'instruction des forces spéciales de police à Zagreb assure actuellement l'entraînement de forces d'intervention terroristes dénommées "JOKERS", "KNIGHTS" ET "LIGHTNING".

Ces jours derniers, la fourniture d'un appui aérien (avions UTVA) aux opérations militaires et des vols d'hélicoptères de l'armée croate dans la région d'Herzégovine et de la Bosnie centrale ont été constatés.

En résumé, dans le secteur de Mostar-Prozor-Gornji Vakuf, 12 brigades de l'armée régulière croate, d'un effectif de 15 000 à 18 000 soldats, participent directement aux opérations. Dans le secteur de Posavina, les effectifs de l'armée croate sont, selon les estimations, de 10 à 12 000 soldats. Ainsi, on estime à 25 000-30 000 le nombre de soldats de l'armée croate engagés dans les opérations militaires contre la République de Bosnie-Herzégovine.

Ces effectifs importants de l'armée régulière croate sont appuyés par l'artillerie lourde, des véhicules blindés et autre matériel de guerre.

Du fait de ces activités militaires, la situation tragique des civils s'est aggravée, la destruction des biens matériels est considérable, les convois humanitaires sont retardés ou interdits de passage et tous les efforts des organismes gouvernementaux officiels de la République de Bosnie-Herzégovine visant à obtenir la cessation des hostilités et la poursuite du processus de paix sont compromis.

Monsieur le Président,

Nous sommes profondément préoccupés par l'ampleur de l'intervention militaire de la République de Croatie en République de Bosnie-Herzégovine et demandons au Conseil de sécurité de condamner fermement ces activités et de prendre toutes les mesures qui s'imposent, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre

(Signé) Haris SILAJDZIC

-----